

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Décembre 1875.

Chronique générale.

On commence à craindre que l'Assemblée ne puisse se séparer qu'à la fin du mois, par suite des projets de lois importants qui restent à voter, et surtout de la quantité d'amendements qui chaque jour sont déposés sur le bureau du président.

La nomination des sénateurs est terminée, il est vrai, et ce n'était pas mince besogne; mais la question des circonscriptions n'est pas au même point. Puis viendra la question de la levée de l'état de siège. On annonce un programme politique de M. le vice-président du conseil, indiquant quelle sera la conduite du gouvernement au sujet des élections.

Les honorables continuent de solliciter en faveur de leurs électeurs.

— Si vous nommez mon protégé, disait l'un d'eux à un ministre, le gouvernement peut être certain d'avoir en lui un chaleureux appui.

— Hélas! répondit le ministre, croyez-vous que je n'ai pas assez d'expérience pour savoir que lorsque je nomme quelqu'un à une place, je fais 99 mécontents et... un ingrat!

On lit dans le Constitutionnel :

« Le centre gauche, redoutant l'avènement d'un ministère pris dans la majorité conservatrice, a envoyé des délégués à MM. Léon Say, Wallon, Dufaure, pour les supplier de ne pas se retirer. »

Nous avons lieu de penser, dit l'Opinion, que la crise ministérielle, qui paraissait imminente il y a quatre ou cinq jours, a perdu un peu de son acuité. M. Léon Say, décidé

à quitter le ministère, a été vivement engagé par ses amis à ne point livrer la place à un ami de M. Buffet avant d'y avoir été provoqué par un acte ou une parole décisive du vice-président du conseil.

Nous devons à la vérité de reconnaître que depuis vendredi aucun acte n'a été commis, aucune parole n'a été prononcée qui soit de nature à motiver la retraite de l'honorable ministre des finances. Tout au contraire, M. Buffet s'est montré plus déferent que de coutume pour ses collègues et a pris l'initiative d'une déclaration par laquelle il s'est engagé à donner pleine satisfaction aux constitutionnels sincères.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à la nouvelle attitude de M. Buffet, il nous a paru intéressant de la signaler.

Plusieurs journaux avaient publié la note suivante :

« Aussitôt que l'élection des 75 sénateurs sera terminée, les élus iront rendre visite, en corps, à M. le Président de la République. »

« M. le duc d'Audiffret-Pasquier sera chargé de porter la parole en leur nom. »

Le *Moniteur universel*, un des organes de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dément cette nouvelle :

« Nous croyons qu'il y a dans la façon dont cette nouvelle est donnée une inexactitude qu'il importe de rectifier. Les sénateurs nouvellement élus par l'Assemblée se sont, en effet, préoccupés de la façon dont ils pourraient faire connaître à M. le Président de la République tous les sentiments de respect et de dévouement dont ils sont animés à son égard, non-seulement à cause de la haute situation qu'il occupe, mais encore à cause de la loyauté de son caractère, à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage. En principe donc, il a été décidé, sans contestation aucune, que les sénateurs nommés par l'Assemblée profiteraient de la première occasion pour faire savoir publique-

ment qu'ils sont résolus à soutenir de tous leurs efforts le gouvernement constitutionnel du maréchal.

« On a examiné ensuite la question de savoir dans quelle forme aurait lieu cette déclaration. On a dû reconnaître alors qu'il était à peu près impossible de se rendre en corps auprès du maréchal. Le Sénat n'existe pas encore en réalité; il n'aura d'existence légale que lorsque les sénateurs élus par les départements se seront joints à ceux qui ont été désignés par l'Assemblée.

« Les soixante-quinze élus de Versailles n'ont donc pas encore le droit de se présenter chez le Président de la République comme représentants d'un corps qui n'aura d'existence que dans plusieurs mois.

« Dans ces conditions, les nouveaux sénateurs ont pensé que ce qu'il y avait de plus convenable de leur part, c'était d'aller s'inscrire chez le Président et ensuite de se rendre à sa première réception. »

Ce démenti nous laisse des doutes sur un point : n'aurait-il pas été question de quelque démarche dont le but était de décider le maréchal de Mac-Mahon à prendre M. le duc d'Audiffret-Pasquier pour ministre ?

Le *Journal des Débats* publie ces brèves informations au sujet du conseil des ministres qui a été tenu lundi :

« Les ministres se sont réunis en conseil aujourd'hui à Versailles, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

« Il n'a été traité à fond aucune des grandes questions de politique intérieure au sujet desquelles M. le vice-président du conseil doit prochainement présenter à ses collègues un programme.

« Le conseil a duré une heure et demie environ. Il ne s'est produit absolument aucun incident. Les membres du cabinet ont conservé le même esprit de modération, la même attitude courtoise qu'ils avaient montrés dans les deux derniers conseils.

« On s'est entretenu à peu près exclusivement de la loi sur la presse et du projet

portant fixation des circonscriptions électorales.

« En ce qui concerne la première de ces lois, M. Dufaure est toujours décidé à défendre le projet présenté par lui au nom du gouvernement. M. Buffet doit, de son côté, exposer à l'Assemblée les raisons qui, selon lui, nécessitent le maintien de l'état de siège dans les quatre départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de la Seine et de Seine-et-Oise.

« Le gouvernement n'accepte pas, relativement aux circonscriptions électorales de la ville de Paris, le système présenté par la commission des lois constitutionnelles.

« Dans la pensée de M. le ministre de l'intérieur, Paris ne doit avoir droit, avec ses 1,854,792 habitants, qu'à 48 députés. Il accepterait peut-être, en dernier ressort, que chacun des vingt arrondissements fût considéré comme une circonscription électorale; mais il ne saurait aller au-delà.

« La ville de Paris, dans ce cas, n'aurait que 20 députés, tandis qu'on en aurait 25 si le système de la commission des lois constitutionnelles était adopté. »

D'après cette note, le dernier conseil de cabinet n'aurait présenté, contrairement à l'attente générale, qu'une assez médiocre importance.

Le *Moniteur universel*, qui est en position d'être bien informé, croyait pourtant que les ministres devaient examiner les instructions préparées pour être adressées aux préfets en vue de la prochaine campagne électorale.

Le journal du centre droit libéral a dit à ce propos :

« Nous désirons vivement que la circulaire dont il s'agit, si elle vient à être publiée, mette fin à la politique trop équivoque qui a été entretenue depuis le 10 mars.

« Depuis cette époque, en effet, M. le vice-président du conseil a toujours évité de donner un nom à la forme de gouvernement

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES AVEUX DE MON AMI JOHN

(Suite.)

Quand je fus seul avec Job, je remarquai avec chagrin que le pauvre enfant semblait ne plus me regarder avec la même confiance. Je lui adressai quelques paroles indifférentes pour l'engager à me parler.

— Monsieur John, me dit-il, pourquoi voulez-vous sortir de cette maison, et en secret encore? Mon maître et mon oncle sont bien mécontents. Où seriez-vous mieux qu'ici? Peut-être avez-vous des personnes que vous aimez et que vous désirez revoir? C'est naturel. Mais vous voyez bien que vous n'en avez pas encore la force. D'ailleurs, vous pourriez leur écrire : on porterait votre lettre à la poste prochaine.

Je compris qu'on n'avait pas fait part à l'enfant de ce que l'on savait sur moi, des aveux que j'avais faits moi-même, et je fus très-touché de cette grande preuve de bonté. Je fis je ne sais quelle vague réponse.

Job sortit, et mon doute cessa bientôt au sujet de la lettre. Je la possédais. Je reconnus l'écriture de l'adresse : c'était celle de ma mère.

Était-ce avant de mourir qu'elle m'avait écrit ?

Le cachet était brisé. A l'intérieur, il n'y avait que quelques lignes. J'aurais donné le reste de mon sang, de ma vie, pour les pouvoir lire.

Vers le milieu du jour, Job, étant revenu, posa près de moi un livre.

— Pourquoi ne lisez-vous jamais ? me dit-il. Prenez ce livre ; il est très-amusant ; vous le connaissez certainement déjà : c'est *Robinson Crusoe* ; mais on ne s'ennuie jamais à le relire.

— Mon cher Job, répondis-je tristement, vous ne vous êtes donc pas douté que je ne sais pas lire ?

Job me regarda avec un air d'étonnement profond qui évidemment signifiait : « Comment peut-on ne pas savoir lire ? »

— Ah ! dit-il, moi, je serais bien malheureux si je ne savais pas lire ! J'aurais de moins plus de la moitié de mes plaisirs. Les livres, monsieur John, c'est un monde ! c'est comme une seconde vie ! Écoutez, voulez-vous que je vous lise quelques pages de *Crusoe* ou de *Shakespeare* ? Vous verrez combien cela est intéressant !

Je le remerciai et j'acceptai.

Il me lut d'abord deux ou trois chapitres de *Robinson*. Je croyais connaître cette histoire, qu'on m'avait quelquefois racontée ; mais combien le livre

était plus intéressant que les récits !

Les réflexions de Robinson convenaient si bien à ma situation, qu'il me semblait qu'elles sortaient de moi-même.

N'avais-je pas fait naufrage comme lui ? N'étais-je pas aussi isolé que lui au milieu du monde ?

« Les bonnes instructions que mes parents m'avaient données autrefois, dit Robinson, s'étaient effacées pendant une vie de désordre de huit années passées avec des hommes qui ne valaient pas mieux que moi. Je ne me rappelle pas que, durant un si long espace de temps, il me soit jamais venu la moindre pensée d'élever mon âme vers Dieu pour admirer sa sagesse, ou de descendre au dedans de moi pour y contempler ma misère : une certaine stupidité s'était emparée de moi et avait banni de mon cœur tout désir du bien et tout repentir du mal. »

N'était-ce point là mon histoire même ? Cependant Robinson n'avait pas désespéré. Ne pourrais-je pas aussi trouver au fond de mon âme son courage, puisque j'éprouvais déjà son repentir ?

A compter de ce jour, le cher enfant me fit la lecture chaque après-midi pendant une heure ou deux.

Je crois bien qu'il choisissait ses auteurs selon l'état d'esprit où il me voyait : parfois il me relevait de mes abattements en me lisant quelques passages des livres saints, de *Shakespeare* ou de *Milton* ;

d'autres fois, il parvenait à dissiper ma tristesse et à m'obliger même à rire avec des pages d'Addison, de Swift ou de Butler.

L'intérêt que j'éprouvais à l'entendre eut sur tout cet effet de me faire mieux sentir le vide habituel de mon esprit.

Même lorsque j'étais seul, les beaux récits ou les grandes pensées qu'il avait tirés pour moi de ses livres m'aidaient à chasser les éternelles redites d'imagination où je m'étais égaré jusque-là, dans une confusion qui me décourageait.

— Job, pensais-je souvent, me lirait la lettre de ma mère en un instant.

Et comme l'objection qui m'avait empêché de lui demander ce service se redressait toujours avec la même force, je me dis enfin une fois :

— Et pourquoi n'essayerais-je pas d'étudier, afin de parvenir à la lire moi-même ? Je suis sûr que Job ne demandera pas mieux que d'être mon professeur de lecture.

Quand je communiquai cette pensée à l'enfant, il bondit de joie :

— Je n'osais pas vous le proposer, me dit-il. Commençons sur-le-champ.

Et il rapprocha son siège de mon lit.

Je ne vous fatiguerai pas du détail de nos leçons. Il me suffira de vous dire que j'y trouvai beaucoup moins de difficultés que je ne l'avais redouté.

A la vérité, je n'apprenais pas, je réapprenais.

sous lequel nous vivons ; il a défendu, il est vrai, les lois constitutionnelles ; il a soutenu qu'il fallait poursuivre, il a poursuivi même tous ceux qui attaquaient les lois constitutionnelles ; mais ces expressions, intelligibles peut-être pour le Parlement composé de l'élite de la nation, ne seraient pas suffisamment claires pour le corps électoral qui aime à ce qu'on lui parle net, et qu'on appelle un chat un chat.

» Cela est tellement vrai que les préfets venus à Paris depuis quelques jours, et qui ont été reçus par M. le ministre de l'intérieur, sont retournés dans leurs départements sans savoir bien au juste de quel côté ils devaient diriger l'influence légitime dont ils peuvent disposer. M. le vice-président du conseil, justement désireux de servir les intérêts conservateurs, et de respecter en même temps le suffrage universel, a dû leur recommander avant toutes choses de prendre conseil des aspirations locales, ou, pour nous servir de ses propres expressions, de la saveur du terroir au point de vue conservateur. Dans tel département, la saveur du terroir conservateur est légitimiste ; le préfet devra donc soutenir de préférence les candidats légitimistes.

» Dans tel autre département, la saveur du terroir conservateur est bonapartiste ; le préfet devra donc faire converger sur le candidat bonapartiste toutes les bonnes volontés qui se laissent plus ou moins guider par les conseils de l'administration. Cet éclectisme électoral n'est pas sans dangers, du moins à notre humble avis ; car dans les départements où la saveur du terroir est franchement radicale, faudra-t-il, après dégradation, que le préfet s'intéresse efficacement à la réussite des candidatures de MM. Naquet, Louis Blanc, ou Madier-Montjau ?

» Et s'il ne le fait pas, que devient la théorie de la saveur du terroir ?

» Il faut donc un programme à lignes plus fermes. Demander le respect des lois constitutionnelles, c'est bien ; dire à quoi tendent les lois constitutionnelles serait mieux. Tous les gouvernements s'appuient sur des lois constitutionnelles. La légitimité, la monarchie de 1830, l'empire, ont eu leurs lois constitutionnelles, absolument comme la République. Il est donc de toute nécessité d'aller plus loin, en disant comment se nomme le gouvernement fondé par les lois de février, et à la tête duquel le maréchal de Mac-Mahon se trouve placé. On sortira ainsi de l'équivoque, et on sera compris de l'électeur. »

Mais non ; l'équivoque ne sera pas ainsi dissipée. Elle ne disparaîtra que le jour où le gouvernement se déclarera, en termes nets et clairs, partisan ou de la République, ou de l'Orléanisme de droite, ou de l'Orléanisme de gauche. Mais ce n'est pas le *Moniteur* qui lui demandera jamais de s'exprimer avec cette précision.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

L'avant-dernier tour de scrutin a été, on le sait, complètement nul, aucun sénateur

n'était sorti de l'urne électorale, sans doute à cause du mauvais temps, a dit X... — et l'on ne savait si le lendemain la liste des 75 pourrait enfin se compléter.

Des pourparlers avaient eu lieu, pendant le scrutin, dont on prévoyait le résultat négatif.

M. Thiers, après un entretien amical avec M. Gambetta, l'a envoyé comme négociateur à M. Audren de Kerdrel, pour lui proposer un échange de voix.

— Nous voterons pour M. l'amiral de Montaignac, lui a-t-il dit, à condition que vous voterez pour M. le marquis de Maleville.

M. le marquis de Maleville est un ami personnel de M. Thiers. M. de Kerdrel aurait répondu qu'il y avait déjà un Maleville au Sénat et que c'était suffisamment de Maleville et d'amis personnels de M. Thiers. La négociation en était restée là.

Plusieurs membres du centre droit et du centre gauche pensèrent à clôturer la liste par le nom de M. Dufaure ; mais M. le garde des sceaux refusa énergiquement.

A la fin de la séance, on était toujours à la recherche d'une paire de candidats pouvant s'atteler à gauche et à droite du char de l'Etat.

La *Liberté* a donné, d'après le *Times*, le récit d'une conversation du correspondant du journal anglais avec un des chefs du parti orléaniste. Ce récit a été reproduit par le *Moniteur universel*, ce qui lui donne une certaine importance.

Voici l'article du *Times*, avec les réflexions dont le *Moniteur* le fait précéder :

La *Liberté* a eu le bon esprit de reproduire la conversation suivante, que le correspondant parisien du *Times* a eue avec un des chefs les plus éminents du parti orléaniste, qui, d'après la feuille parisienne, ne serait autre que le duc d'Audiffret-Pasquier. Les vues qui s'y trouvent exprimées nous semblent excellentes, et nous empruntons à la *Liberté* sa traduction, à laquelle on ne saurait donner assez de publicité :

« Je ne sais quelles résolutions mes amis prendront, aurait dit cet homme politique, une des principales autorités du parti, d'après le *Times* ; mais, pour ma part, j'ai soigneusement observé ce qui s'est passé ici depuis la semaine dernière. J'ai fait des enquêtes multipliées sur les sentiments qu'on éprouve dans les provinces, et ma ferme conviction est que si nous continuons à agir comme nous avons fait jusqu'ici, nous serons traités dans le pays comme nous venons de l'être dans l'Assemblée.

» Le pays ne comprend pas les abstractions politiques. Or, depuis le 27 octobre 1873, nous n'avons été qu'une abstraction ; nous n'avons ni drapeau ni porte-drapeau.

» Le 5 août 1873, le comte de Paris s'est placé derrière le comte de Chambord. Depuis cette époque, le parti du comte de Chambord a tout fait pour nous placer derrière lui. Toutes les fois que nous avons donné signe de vie, les légitimistes ont crié à la trahison.

» Depuis près de deux ans et demi, le comte de Paris est resté fidèle à une position à laquelle, s'il ne l'avait pas choisie, il se résignait du moins ; mais, dès le principe, il avait déclaré qu'il ne pouvait engager que lui-même et non ses amis.

» Nous avons entendu. Nous avons consenti à mettre notre drapeau dans notre poche. Nous avons gouverné pour le maintien de l'ordre et pour la sécurité publique. Tout le monde nous a accusés de n'être occupés qu'à nouer des intrigues. C'est ainsi que nous sommes arrivés aux élections sénatoriales.

» Une coalition s'est formée alors contre nous, et ceux qui ont fourni l'appoint nécessaire pour nous battre sont les amis personnels du comte de Chambord, du prince qui a rendu le rétablissement de la monarchie pour longtemps impossible.

» Grâce à eux, on a pu nous écraser. Si nous continuions de la sorte, notre rôle serait fini. Nous serions perpétuellement les vaincus.

» Eh bien, cela ne peut aller ainsi. Nous ne pouvons sacrifier à un fantôme politique ce que nous considérons comme le salut de la France.

» On nous accuse de porter un masque. Désormais nous jetterons le masque.

» Le pays a besoin de savoir ce que nous sommes et ce que nous voulons. Notre intention est de servir loyalement le gouvernement actuel. Mais il faut que le pays sache que nos espérances sont personnifiées dans un homme, le duc d'Aumale. Nous voulons que le pays sache que nous nous efforcerons de porter le duc d'Aumale à la magistrature suprême de la République, le jour où, par la conséquence naturelle des lois constitutionnelles, le poste sera devenu vacant.

» Plus tard cela pourra se faire, mieux cela vaudra. Nous ne sommes ni pressés ni impatients ; mais nous voulons cesser d'être un fantôme. Nous voulons être un parti concret et tangible. Nous voulons que le pays sache qui est notre chef.

» Tant que le comte de Chambord vivra et qu'il nous sera impossible de choisir un autre prince sans que cet autre rétracte sa parole, et aussi longtemps que la République existera sans effrayer personne, nous aurons autour de nous ceux que la peur seule pousse vers l'Empire et ceux qui aiment la liberté sans excès et la République sans violence.

» Tel est le conseil que je donnerai à mes amis, et voilà ce que je suis résolu à faire, quand je devrais être seul de mon opinion. »

On lit dans la *Patrie* :

« Il vient de se passer en Allemagne un fait qui intéresse les familles de tous ceux qui sont morts en captivité pendant la dernière guerre.

» Le cabinet de Berlin avait prié la municipalité de Francfort de se charger de la conservation et de l'entretien des vingt-cinq tombes des soldats français inhumés dans le cimetière de la ville.

» La municipalité, s'appuyant sur ce que

cette dépense incombait à l'Etat, refusa de prendre pareille charge sans en être indemnisée ; ce fut alors que le gouvernement offrit à l'administration locale une somme de 2,000 marcs, soit 2,500 francs une fois donnés.

» Grâce à ce subside, la municipalité de Francfort se chargera à l'avenir de l'entretien et de la conservation des tombes des soldats français morts en captivité, tombes dont les inscriptions devront toujours rester lisibles. »

On a communiqué au *Français* une lettre que l'évêque d'Orléans a écrite avant-hier à un de ses amis. Voici cette lettre :

« Bon-Repos, à Viroflay (Seine-et-Oise), le 19 décembre 1875.

» Mon cher ami,

» Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles ? Et, en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babylone ? Priez au moins Dieu pour moi, afin que, s'il a permis que je fusse dans cette élection à peu près le dernier des sénateurs, il me donne la force de combattre jusqu'au bout pour les droits imprescriptibles du Saint-Père, pour la liberté de l'Eglise et pour le salut de la société.

» Tout à vous bien affectueusement en Notre-Seigneur.

» † FELIX,
» Evêque d'Orléans. »

Le copiste qui a transcrit la lettre pour l'adresser au *Français* a évidemment commis une erreur. Les classiques chrétiens, d'accord avec la Bible, nous apprennent en effet que la fournaise de Babylone reçut, non point Daniel, mais ses trois compagnons.

Plus tard, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions.

Daniel et ses compagnons étaient accusés du même crime : ils ne voulaient pas adorer la grande statue d'or, qui était la république du moment.

Nous trouvons dans un article du *Moniteur universel*, sur la réforme judiciaire en Egypte, les lignes suivantes :

« Le gouvernement égyptien ne doit pas être blessé des lenteurs qui ont retardé la conclusion définitive d'une affaire qui exigeait les études préliminaires les plus approfondies et l'examen le plus consciencieux. L'Assemblée nationale n'a voulu se prononcer qu'en parfaite connaissance de cause, et sa résolution a d'autant plus de valeur que le débat a été entouré de plus de garanties. »

C'est bien assez de sacrifier les intérêts et les traditions de la France en Egypte ; c'est trop vraiment de s'excuser auprès du kédive des « lenteurs » de cette affaire. Nous ne lui devons hier aucunes concessions ;

De temps à autre, je cherchais, étant seul, à profiter de mon nouveau savoir pour lire la lettre : je ne réussissais qu'à lire trois ou quatre mots que je n'avais jamais entièrement oubliés ; l'écriture de ma mère, cependant, n'était pas mauvaise ; j'avais toujours entendu mon père en parler avec quelque fierté.

Je priai Job de me faire lire dans les manuscrits, et il m'aida à épeler des conseils écrits que ses parents avaient confiés à son oncle dont il devait être un jour le seul héritier.

Que vous dirai-je de plus ? A la fin je réussis à lire la lettre de ma mère. Elle ne contenait que ces mots :

« Cher fils,

» Ta tante Brigitte est morte. Rien ne peut plus me retenir ici. Si tu le veux, j'irai vivre près de toi. » Ta mère qui t'aime tendrement. »

Vous pensez bien que j'éprouvai un soulagement extrême : c'était loin cependant d'être de la joie.

Ma mère, qui n'attendait pas de réponse, avait dû aller à Douvres. Elle y avait appris mon crime. N'était-ce pas alors que véritablement elle m'avait maudit ?

Qu'était-elle devenue, et où me chercherait-elle maintenant ?

Ce nouveau cours de mes pensées augmenta

l'impatience où j'étais de savoir quelles étaient les intentions du maître de la maison à mon égard. Je n'hésitai plus à raconter toute mon histoire à mon cher petit ami Job, sans lui demander de m'en garder le secret.

Le vieillard, qui se montrait toujours discret, mais que j'interrogeais quelquefois à demi, ne me répondait guère que d'une manière évasive. Il me faisait entendre qu'il était de mon intérêt de ne pas insister, et j'en concluais que l'on voulait laisser oublier l'événement de Douvres et l'affaire s'assoupir, avant de me rendre la liberté.

Je commençais à me lever. Je passai d'abord quelques heures chaque jour sur un banc au soleil ; puis il me fut possible, soutenu par Job ou par son oncle, d'aller jusqu'au jardin.

Je ne tardai pas même à être en état de rendre quelques services au jardinier ; cependant je boitais encore. Jamais cette malheureuse jambe n'a retrouvé son ancienne force.

— Que deviendriez-vous en sortant d'ici ? me dit enfin un jour le vieillard.

— Je ne sais, répondis-je ; je n'ai aucun projet. Mais je crois bien que je ne retournerai pas à mon ancienne profession.

— Est-ce parce que vous ne vous croyez plus en état de l'exercer ?

— Non ; c'est que je la déteste, ajoutai-je tout

bas.

— Je vous comprends parfaitement, mon ami, reprit le vieillard.

Ce mot d'amitié me toucha profondément. Je me sentis plus de hardiesse, et je dis comme dans une explosion :

— Monsieur, je vous supplie, l'homme que j'ai... Georges... est-il mort ?

— Non.

— Ah ! Monsieur, je veux aller le voir, obtenir son pardon.

— Ce serait une imprudence que mon maître ne vous laissera pas commettre si vous voulez vous confier à lui. Il sait tout. Laissez-lui le soin de votre conduite.

Mon cœur débordait de reconnaissance. Je demandai à me présenter devant cet homme bienfaisant.

J'avais appris de Job qu'il avait été autrefois l'un des plus célèbres médecins de Londres, et que, sa fortune faite, et retiré à la campagne, il n'avait pas cessé d'y donner tous ses soins gratuitement aux pauvres, et de répandre parmi eux, autant qu'il était en lui, l'instruction et la moralité.

Ce ne fut pas sans trouble que je parus devant lui.

Il me fit asseoir. Nous eûmes un long entretien. Je lui racontai toute mon histoire, et j'eus lieu de supposer qu'il la savait tout aussi bien que moi.

— John, me dit-il, votre mère ne vous a pas plus maudit après le malheur de Douvres que dans sa lettre. Elle n'est ni à Douvres ni à Thornfield ; mais il lui est parvenu un avis qui, sans lui faire connaître en quel endroit vous êtes, a dû calmer ses inquiétudes, non pas entièrement sans doute ; car s'il m'a été possible de détourner jusqu'ici de vous les poursuites de la justice et d'aider à votre guérison, il ne dépend que de vous de réformer votre caractère, vos mœurs, et d'extirper du fond de vous-même les mauvaises habitudes qui ont déjà failli vous perdre.

Je fis un mouvement.

— John, vous croyez-vous véritablement capable, dès à présent, de répondre de vous-même ?

Je baissai la tête, je murmurai le mot de repentir ; puis, me rappelant qu'on m'avait soupçonné d'avoir voulu fuir la maison, j'allai au-devant de toute question, et, tirant la lettre, je la présentai à mon bienfaiteur.

— Vous savez lire maintenant, me dit-il ; lisez la moi vous-même.

(La suite au prochain numéro.)

encore moins lui devons-nous aujourd'hui des explications pour ce retard.

M. Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, vient de présenter au ministre de l'intérieur son rapport sur l'exécution de la loi du 5 juin dernier, relative à l'emprisonnement individuel. Ce fonctionnaire a rédigé une notice descriptive des principales prisons de la Belgique et des Pays-Bas dans lesquelles est établi le système cellulaire. En adressant aux préfets la notice de M. Normand et les plans qui y sont joints, M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur les invite à hâter la préparation des projets d'appropriation des anciennes prisons et de construction de prisons nouvelles, conformément au système prescrit par la loi du 5 juin.

Le général Le Flô, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, est arrivé à Berlin le 19 avec sa famille, venant de Paris. Il est reparti le soir pour rejoindre son poste. Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, est parti pour Munich.

On lit au budget du département de la guerre :

« *Maréchaux de France :*

» Intérieur, 5. — Sans fonctions. — 150,000 fr. »

Le nombre actuel des maréchaux de France est de 4 : MM. le duc de Magenta, Baraguay-d'Hilliers, Canrobert et Le Bœuf. Faut-il conclure de l'inscription au budget d'un crédit pour 5 maréchaux de France, que le Président de la République a l'intention de nommer un cinquième maréchal ? Il aurait incontestablement ce droit, puisque le nombre légal des maréchaux de France est de 6 en temps de paix.

Certains novellistes, toujours pressés, ont déjà annoncé la nomination du général de Cissey, qui réunit les conditions exigées par la loi ; mais le décret qui maintient définitivement le ministre de la guerre dans la première section du cadre de réserve, est une réponse à ces bruits. Si le maréchal de Mac-Mahon avait l'intention de faire un maréchal du général de Cissey, il pouvait le nommer directement, et n'aurait pas eu besoin de le maintenir dans le cadre d'activité des officiers généraux.

P.-S. — L'Agence Havas dément le bruit d'après lequel une promotion au grade de maréchal de France allait être faite ; si ce démenti devait avoir quelque valeur, on ne s'expliquerait plus ce que signifient les prévisions budgétaires signalées plus haut.

Le Français annonce que les commandants de corps d'armée sont convoqués pour le 7 janvier au ministère de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le cercle catholique de Notre-Dame du Fort a donné, dimanche et jeudi de la semaine dernière, deux soirées dramatiques et musicales du plus haut intérêt.

Les souscripteurs et amis de l'œuvre ont répondu, avec un sympathique empressement, à l'invitation de MM. les directeurs du cercle, et nous avons rarement vu aux séances assistance plus nombreuse et mieux choisie ; l'élite de la société saumuroise y était représentée.

Plusieurs artistes de notre ville, dont le talent n'a d'égal que la complaisance, s'étaient joints aux jeunes gens de la Société, et nous ne savons à qui des acteurs ou des musiciens nous devons décerner le plus d'éloges.

Un orchestre, habilement dirigé, a varié agréablement la soirée par divers morceaux aussi heureusement choisis que bien exécutés. Puis les jeunes acteurs ont abordé la comédie difficile du *Médecin malgré lui*, qui a été enlevée avec un entrain extraordinaire.

Nous serions désavoué par la nombreuse assistance si nous n'adressions des félicitations à deux jeunes violons qui ont joué avec autant de justesse que de goût un morceau qui, à diverses reprises, a été chaleu-

reusement applaudi. Nous ne ferons qu'un reproche à l'artiste distinguée qui les a accompagnés avec son talent si justement apprécié, c'est de ne s'être pas fait entendre seule sur son instrument qu'elle sait si bien faire parler.

La soirée s'est terminée par la pièce désopilante de gaieté des *Abrutis du feuilleton*, qui, admirablement sue comme la précédente, a été interprétée dans tous ses rôles avec un tact et une finesse qui font honneur aux jeunes gens de Notre-Dame du Fort.

Puisse ces soirées, où règne la bonne et franche joie, se multiplier ! elles ne laissent aucune amertume dans l'âme et font une agréable diversion aux soucis de la vie.

Aujourd'hui que les cercles catholiques d'ouvriers étendent sur toute la France leur œuvre de moralisation et de régénération sociale, estimons-nous heureux de voir le cercle de la jeunesse catholique de Saumur grandir et prospérer. La jeune génération est l'espérance de l'avenir, on ne peut l'entourer de trop grands soins. Aussi ne nous étonnons pas de voir la société de Notre-Dame du Fort l'objet de la bienveillance et de la sympathie de tous les gens de bien.

Une honorable famille de notre ville vient d'être cruellement éprouvée. Lundi soir, M. Chedeau, notaire à Saint-Clément-des-Levés, a fait une chute dans un escalier de pierres et s'est fracturé le crâne. La mort a été presque instantanée.

Les assises du premier trimestre de 1876, qui s'ouvriront à Angers le lundi 7 février, seront présidées par M. d'Espinay, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Morin et Bazin.

THÉÂTRE.

Le Voyage en Chine. — LE SPECTACLE DE LUNDI PROCHAIN.

Salle comble, élégant auditoire, élite des amateurs ; excellente interprétation ; ovation à M. Diepdalle, succès partagé par les deux chanteuses, M^{lles} Papin et Mascart ; bonne soirée aussi pour MM. Biron et Descamps ; applaudissements à MM. Simon et Moreau, si amusants dans leurs rôles comiques : voilà, aussi succinctement que possible, ce qu'a été, lundi dernier, la représentation du *Voyage en Chine* à Saumur.

C'était la première fois que cette œuvre apparaissait sur notre scène, et nous pouvons dire que si la musique du *Voyage en Chine* a eu le bonheur de conduire son auteur à l'Institut, elle nous a procuré une des meilleures soirées théâtrales de la saison.

Voici, en quelques mots, la donnée du libretto :

Pompéry, ancien marchand de cachemires, et breton très-entêté, refuse sa fille à Henri de Kermoisan, officier de marine, breton aussi, et à ce titre également entêté. S'opiniâtrant donc dans sa demande, il se cramponne à Pompéry, dont il devient le cauchemar. Au théâtre, au bal, dans les salons, aux bains de mer, il le suit partout, avec son éternel : Donnez-moi la main de votre fille !

Les rebuffades de l'ancien négociant ne lassent pas de Kermoisan qui, sachant que Pompéry, accompagné de sa femme et de ses deux filles, avait organisé une promenade en mer, trouve moyen de l'attirer à son bord, et lui annonce qu'ils font voile pour la Chine ! Stupéfaction de Pompéry. Il veut qu'on le ramène à Cherbourg.

— Vous savez la condition, lui dit de Kermoisan, qui commande le vaisseau.

— Jamais ! répond Pompéry.

Furieux, ce dernier incite les matelots à la révolte ; le complot ayant été découvert, il va être pendu.

— Accordez-moi votre fille, et je vous sauve, dit une dernière fois de Kermoisan.

Nouveau refus du négociant ; et ce n'est que lorsqu'il sent le contact de la corde et qu'il commence à tirer la langue, que celui-ci, ouvrant les bras avec tendresse, s'écrie :

— Embrassons-nous, mon gendre !...

Il nous serait certainement impossible de rappeler tous les incidents, les scènes piquantes, les mots spirituels qui font de la pièce de MM. Labiche et Delacour un gai vaudeville paraissant écrit plutôt pour la scène du Palais-Royal que pour l'Opéra-Comique ; mais cette œuvre ne contient au-

cun passage qui ne puisse être entendu par tout le monde.

Si le livret ne comporte pas de situation musicale bien saillante, la partition de M. Bazin possède néanmoins un charme incontestable. Sans parler de l'ouverture, nous remarquons, dès le premier acte, le duo entre les deux filles de Pompéry, qui ne manque pas de couleur, et le chœur des jardiniers. L'ariette du second acte, *Six cailloux, cinq cailloux*, est bizarrement rythmée et fort gaie. Le duo des *Aveux* est encore à citer : c'est très-joli comme style. La fameuse ronde du *Cidre de Normandie*, devenue populaire, les couplets : *De l'or, de l'or*, et le morceau d'ensemble : *En Chine !* signalent aussi le dernier acte.

La pièce possède par elle-même un si grand fond de gaieté que les interprètes ont peu de chose à faire pour y amuser. Cependant, M. Diepdalle, toujours aussi bon comédien qu'agréable chanteur, a fait preuve d'un naturel si parfait dans le rôle de Pompéry, que nous ne croyons pas devoir laisser échapper cette nouvelle occasion de lui adresser particulièrement nos éloges. Du reste, il a détaillé avec un art, un goût et un charme infinis les couplets :

Quand on fut toujours vertueux
On aime à voir lever l'aurore,

qui ont valu au sympathique artiste, et à plusieurs reprises, des applaudissements chaleureux et prolongés. M. Simon (le vieux notaire de Pontoise) et M. Moreau (l'amoureux bête) ont été souvent très-drôles, et le maintien de ce dernier, pendant la promenade en mer, a provoqué l'hilarité d'une partie des spectateurs.

Remercions M. Marck de nous avoir fait connaître l'œuvre de Bazin, grâce au décor si compliqué du vaisseau appartenant au théâtre d'Angers, lequel produit, malgré l'exiguïté de notre scène, le meilleur effet et représente assez fidèlement le pont d'une frégate à vapeur de l'Etat.

L'anniversaire séculaire de la naissance de Boieldieu a été célébré, cette année : à Rouen, le 13 juin ; au Grand-Théâtre d'Angers, le 16 décembre, c'est-à-dire à la date véritable ; à l'Opéra-Comique, le 18 décembre. Le théâtre de Saumur va, à son tour, lundi prochain, par la représentation d'une œuvre de Boieldieu, fêter le centenaire du célèbre musicien français. Nous n'attendions pas moins de la bonne inspiration de M. Marck.

Le spectacle du 27 décembre sera composé ainsi qu'il suit :

1° *Le Clou dans la serrure*, vaudeville en 1 acte, joué par MM. Simon, Moreau et M^{lles} Anglade.

2° *Le Chalet*, opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Adolphe Adam, qui aura pour interprètes MM. Descamps, Degrave et M^{lles} Mascart.

3° *JEAN DE PARIS*, opéra-comique en 2 actes, paroles de Saint-Just, musique de BOIELDIEU, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 4 avril 1812.

DISTRIBUTION : — Le grand Sénéchal, M. Diepdalle. — Jean de Paris, M. Biron. — Podrigo, maître d'auberge, M. Duchâteau. — La princesse de Navarre, M^{lles} Papin. — Olivier, jeune page de la suite de Jean, M^{lles} Leclerc. — Lorezza, fille de Podrigo, M^{lles} E. Simon. — Suite de la princesse et de Jean de Paris, garçons et filles d'auberge. — La scène se passe dans le royaume de Navarre.

Jean de Paris, c'est le moyen âge, ses personnages historiques, ses troubadours et ses pages. Dans cette pièce, le compositeur nous fait entrevoir, dit le *Patriote*, la musique fine, légère et mélodieuse de la *Dame blanche*. Le final du premier acte de *Jean de Paris*, sauf légers changements, se retrouve, en effet, dans cet opéra.

L'intrigue en est gracieuse et amusante.

L'héritier présomptif du trône de France voyage sous le costume d'un bourgeois de Paris : il a l'intention de demander la main de la princesse de Navarre et veut la connaître sans qu'elle se doute de son amoureux subterfuge. C'est ainsi qu'il prévient l'arrivée de la princesse dans une modeste hôtellerie de Navarre, qu'il loue tout entière afin de pouvoir devenir lui-même l'hôte obligé de l'objet de son amour. Il a le don de plaire à la princesse, qui, du reste, l'ayant reconnu, se prête aussitôt avec la

plus charmante amabilité à la supercherie du jeune prince et ne tarde pas à lui accorder sa main.

Ajoutons que *Jean de Paris*, qui faisait partie du répertoire de notre théâtre en 1825, n'a pas été joué à Saumur depuis longues années.

Dernières Nouvelles.

On annonce qu'un des 75 inamovibles est dangereusement malade.

Si un malheur arrivait, on se demande avec terreur si l'Assemblée serait forcée de recommencer le scrutin.

Cette question donnerait lieu à une discussion entre légistes, le cas n'ayant pas été prévu par les lois constitutionnelles.

Rien de nouveau dans les couloirs. On s'entretient de la prorogation prochaine de l'Assemblée et l'on s'accorde à dire que la Chambre se séparerait le 24, pour les vacances de Noël, et qu'elle reviendrait le lundi 27.

Il n'est pas douteux cependant que la Chambre ne soit obligée de siéger pendant les premiers jours de janvier.

On présume que la discussion du projet de loi relatif aux circonscriptions électorales sera à peine terminée aujourd'hui.

On ne pourra aborder que dans la séance de demain la discussion du projet de loi sur la presse et la levée de l'état de siège.

La commission de prorogation s'est réunie pour arrêter l'ordre définitif des travaux de l'Assemblée. On disait que la commission avait l'intention de demander que l'Assemblée tint deux séances par jour.

La commission a dû entendre le ministre de la guerre relativement à la loi sur l'administration de l'armée.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 22 décembre.

Bonne bourse, quoique l'animation n'ait pas été très-considérable. Le 5 0/0 a gagné 2 cent. 1/2, et nous avons vu se traiter beaucoup d'affaires à 104,20.

Le 3 0/0 a repris son cours d'avant-hier, et, après avoir débuté à 65,80, il est revenu à 65,82 1/2.

L'italien reste à peu près aux mêmes cours ; on a fait en clôture 73,30.

Le Turc est également stationnaire et son cours, 24,10, est d'ailleurs purement nominal. Les Lots sont à 64,50.

Le Gaz marche vers les 4,400, car il fait actuellement 4,080.

Le Crédit mobilier a touché de nouveau le cours de 200, et quelques ventes l'ont seules fait revenir à 197,50. Il paraît avoir repris son mouvement ascensionnel.

Les Chemins de fer n'accusent aucun changement notable : ils sont d'ailleurs très-fermes.

Le Mobilier espagnol a regagné le cours de 700 ; on a fait quelques transactions à 704,25 et même à 702,50.

La Banque ottomane est à 463,75.

Extérieure espagnole, 48 1/4 ; Intérieure, 46 3/16.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 27 décembre 1875,

EN L'HONNEUR DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE BOIELDIEU.

JEAN DE PARIS

Opéra-comique en 2 actes, paroles de Saint-Just, musique de BOIELDIEU.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Adam.

Le spectacle commencera par :

Le Clou dans la serrure, vaudeville en 1 acte, de MM. Lambert Thiboust et Desnoyers.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chapelle. — *Les Merveilles de l'industrie*. — Revue littéraire; Livres d'Etrennes. — Revue financière de la semaine. — Nos gravures : L'élection des sénateurs à l'Assemblée nationale; — La chute du ballon l'Univers; — Les funérailles de M. Schneider; — Le voyage du prince de Galles; — L'insurrection d'Herzégovine; — *La petite Suédoise*, tableau de M. Hugo Salmson; — *La Lyre brisée*, tableau de M. Chaplin. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henry Havard (suite). — Londres, par Louis Bnault. — Le cardinal Dubois.

Gravures : L'élection des 75 sénateurs inamovibles à l'Assemblée nationale: Dépouillement du scrutin. — L'accident du ballon l'Univers (4 gravures). — *Les Merveilles de l'industrie*, par M. L. Figuier (3 gravures). — Les funérailles de M. Schneider au Creusot: Arrivée du cortège à l'église Saint-Charles. — L'insurrection d'Herzégovine (9 gravures). — *La petite Suédoise*, d'après le tableau de M. Hugo Salmson. — *La Lyre brisée*, d'après le tableau de M. Chaplin. — Londres, par Louis Bnault (2 gravures).

vures). — Le voyage du prince de Galles (3 gravures). — Le cardinal Dubois. — Rébus.

Le succès réel obtenu par l'Opinion a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'Opinion offre à ses abonnés, tous les jours non fériés :

DEUX JOURNAUX pour le prix D'UN SEUL.

Le journal de quatre pages contient :

1° Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée : On a pu lire dans l'Opinion le discours prononcé par M. Thiers à Arcahon, transmis *in extenso* par le télégraphe; le récit de l'inauguration du monument de Mars-la-Tour, celui de l'inauguration de la Faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Carpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creusot, etc., etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'Opinion;

2° Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains; *Compte rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3° Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal;

4° Une partie littéraire, ouverte à tous les talents : MM. Alexandre Dumas et Jules Favre vien-

nent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'Opinion;

5° Une partie scientifique fort remarquable;

6° Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le supplément de deux pages contient :

1° Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées;

2° Des échos de Paris, nouvelles du sport, nouvelles de province et de l'étranger; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'Opinion;

3° Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des comptes rendus télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger;

4° Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 16 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-spécimen à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers

le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Filori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.

11 — 30 — — —

1 — 40 — — — du soir.

7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.

10 — 30 — — —

12 — 30 — — — du soir.

6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 83	» 15	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	742 50	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 75	» 25	» »	Crédit Mobilier	198 75	6 25	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	702 50	3 50	» »
5 % jouiss. novembre	104 15	»	» »	Crédit foncier d'Autriche	502 50	»	» »	Société autrichienne, j. janv.	663 75	3 75	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	5 »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	490	»	2 50	Est, jouissance nov.	575	»	2 50	Orléans	324	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	962 50	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	330	»	» »
— 1865, 4 %	498	»	» »	Midi, jouissance juillet.	725	»	» »	Est	309 75	»	» »
— 1869, 3 %	365	»	» »	Nord, jouissance juillet	1205	»	2 50	Nord	324 75	»	» »
— 1871, 3 %	344 25	»	75	Orléans, jouissance octobre.	993 75	3 75	» »	Ouest	318 50	»	» »
— 1875, 4 %	463	»	» »	Ouest, jouissance juillet, 65	693	7 50	» »	Midi	316 75	»	» »
Banque de France, j. juillet.	3913	»	» »	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	» »	Deux-Charentes	387 50	»	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	617 50	»	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	1072 50	»	2 50	Vendée	236 25	»	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	» »	Société immobilière, j. janv.	36	»	50 »	Canal de Suez	520	»	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	312 50	»	» »				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	5 »								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	—	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.	1	—	—	—	—
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.	4	—	—	—	—
4 — 19 — — — — — express omnibus.	1	—	—	—	—
7 — 17 — — — — — — — — —	7	—	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	—	—	—
9 — 30 — — — — — omnibus.	9	—	—	—	—
9 — 41 — — — — — express.	9	—	—	—	—
10 — 44 — — — — — soir, omnibus.	10	—	—	—	—
10 — 28 — — — — — express-poste.	10	—	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Extrait prescrit par l'article 2194 du Code civil.

D'un acte au rapport de M. Rouleau, notaire à Fontevault, enregistré et transcrit, en date des deux et trois février mil huit cent soixante-quatorze,

Il résulte :

Que M. Lucien-Joseph Guignard, ancien aubergiste, et dame Lucie Deblay ou Déblais, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble place du Marché, commune de Fontevault,

Ont vendu :

A la commune de Fontevault, ce qui a été accepté par M. Urbain Vacher, maire de ladite commune, propriétaire, demeurant à Fontevault, autorisé à cet effet par une délibération du conseil municipal de ladite commune, du dix-sept novembre mil huit cent soixante-treize, approuvée par M. le préfet de Maine-et-Loire, à la date du cinq février mil huit cent soixante-quinze,

Une maison, située rue ou place du Marché, commune de Fontevault, consistant en une chambre basse, divisée en trois parties autrefois, aujourd'hui en deux, escalier en bois dans cette chambre, une chambre haute, un grenier au-dessus, joignant au levant la place du Marché, au midi la rue de l'Eglise, au couchant les Halles de Fontevault, et au nord encore les Halles et la place du Marché;

Telle, au surplus, que ladite maison existe, avec ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, et sans que les parties aient requis une plus ample désignation, déclarant parfaitement connaître cet immeuble;

Que cette vente a été faite moyennant la somme principale de six mille francs, payable dans le délai d'un an, si la commune est en mesure de se libérer à cette époque, ou dans le délai de deux ans, si la commune n'est pas prête à payer au premier délai; ledit prix productif d'intérêt à cinq pour cent par an jusqu'à parfaite libération, à partir de l'entrée en jouissance;

Et, en outre, aux conditions et charges suivantes :

Que la commune de Fontevault entrerait en jouissance de l'immeuble vendu aussitôt que l'approbation de la vente par M. le préfet du département de Maine-et-Loire l'aurait rendue définitive, et qu'en raison de l'incertitude de l'époque de l'entrée en jouissance, la commune de Fontevault s'est engagée à payer aux époux Guignard, jusqu'au jour de ladite entrée en jouissance, une somme mensuelle de quinze francs, à titre d'indemnité de loyer, et ce, à compter du premier décembre mil huit cent soixante-treize;

Qu'elle supporterait les servitudes; — qu'elle prendrait la maison dans l'état où elle était; — qu'elle supporterait les contributions à partir de l'entrée en jouissance, — qu'elle soumettrait l'acte de vente à l'approbation de qui de droit, dans un bref délai, et que l'entrée en jouissance aurait lieu dans le délai d'un an au plus tard; — qu'elle paierait les frais d'acte, y compris ceux de grosse pour les vendeurs.

Les précédents propriétaires sont : 1° François Coqueret, propriétaire, et dame Cécile Dohein, sa femme, demeurant ensemble à Souzay; — 2° Jean-Etienne Nau, serrurier, et dame Jeanne Baudouin, son épouse, demeurant ensemble à Fontevault.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever l'immeuble ci-dessus désigné, M. le maire de Fontevault a fait déposer au greffe du tribunal civil de Saumur la copie collationnée de l'acte sus-daté et de la délibération du conseil municipal approuvée par M. le préfet, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt, dressé audit greffe, le trois juillet mil huit cent soixante-quinze, et il a fait signifier à M. le procureur de la République près ledit tribunal que ce dépôt était fait pour parvenir à purger les hypothèques pouvant grever ledit immeuble, et que ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales existant, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il fera certifier ce dépôt et ladite notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, ainsi qu'il résulte d'un acte de Mauriceau, huissier à Saumur, du treize août mil huit cent soixante-quinze, enregistré.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, constitué par M. le maire de Fontevault. Signé : CHEDEAU. (620)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Avec jouissance de suite.

1° Très-belle maison de campagne, dite les Tourelles, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villeberrier, à un kilomètre de Saumur: onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2° Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3: onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3° Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4° Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M. CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Soixante-six ares de vigne, aux Justices, avec grotte et pressoir à vis; 44 ares de vigne, à la Malgagne; 35 ares de terre, à la Malgagne, ou le Vau-Langlais; le tout commune de Bagneux.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. Joseph GIRAULT, au Pont-Fouchard, ou à M. CLOUARD, notaire. (592)

A LOUER PRÉSENTMENT, **UNE MAISON** Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Soixante-six ares de vigne, aux Justices, avec grotte et pressoir à vis; 44 ares de vigne, à la Malgagne; 35 ares de terre, à la Malgagne, ou le Vau-Langlais; le tout commune de Bagneux. Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. Joseph GIRAULT, au Pont-Fouchard, ou à M. CLOUARD, notaire. (592)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN HECTARE DE VIGNE ROUGE

Aux Rouères, près la Cave-Bruneau, commune de Saumur, Joignant des chemins, M. Delavau et autres. S'adresser à M. BRUNET, au Pally, près Villeberrier, ou à M. CLOUARD, notaire. (546)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès, UN PETIT COMMERCE

D'ÉPICERIE, MERCERIE, VAISSELLE Près de la gare du chemin de fer. S'adresser à M. ROBERT, 14, rue de Rouen. (617)

MAISON

A LOUER

S'adresser à M. RIVAUD. (590)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, **UNE MAISON** Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE

UNE JUMENT DE SANG sept ans, S'attelant et se montant. S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue Beaurepaire. (615)

A VENDRE

UNE BELLE CALÈCHE S'adresser au bureau du journal.

LA MAISON ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, demande un jeune employé de quinze à seize ans, pour travailler dans ses bureaux. (615)

MACHINES A TONDRE **LES CHEVAUX** Des meilleurs systèmes connus **RÉPARATIONS ET REPASSAGES** Au lapidaire, nouvellement inventé. Chez M^{me} veuve LARDEUX, rue Saint-Jean, 43. Beau choix de Coutellerie fine et Services de table complets.

RIELLANT DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

POUDRE SOSAN CONTRE LE **RHUME DE CERVEAU** 2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconvénient. Envoi franco contre 0.60 cent. en timbres-poste. — Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 15, Paris, et principales pharmacies.

LA VELOUTINE est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CA. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.